

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2019
MAIRIE DE COULOBRES**

Le Conseil Municipal de Coulobres convoqué par Monsieur Gérard BOYER, Maire, en date du 17 juillet 2019, s'est réuni en session ordinaire, sous sa présidence au même lieu, jour et an que dessus.

Présents : Mmes Irène LATAPIE, Sophie NICOLE, Lucia MATTEI, Annie SCHNEIDER, Véronique LEROY et M. Gérard BOYER.

Excusée : Marie-Chantal DEVOS. Annie SCHNEIDER, Virginie TAIX, Annabelle RUIZ

Absence : Mathieu LESECQ.

Madame Irène LATAPIE est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

La séance débute à 18 h 05.

1° Approbation du précédent compte rendu

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

2° Cession des parcelles de terrain :

Objet : Cession de parcelles AB 296 – AB 297 – AB 298 – AB 299

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.3221-1 du code général de la Propriétés des Personnes Publiques,

Considérant le souhait de Madame Emilié BEYRAND & Monsieur Cédric DA COSTA d'acquérir la parcelle AB 298,

Considérant le souhait de Madame Simone TURAGLIO & Monsieur Roger CASERTA d'acquérir la parcelle AB 299,

Considérant le souhait de Monsieur Andréas COPEJEANS d'acquérir la parcelle AB 297,

Considérant le souhait de Madame Christine CANCE & Monsieur Michel VAYSSIELIER d'acquérir la parcelle AB 296,

Considérant le souhait de la commune de céder ces parcelles,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

Article 1 : décide de céder à :

- Madame Emilié BEYRAND & Monsieur Cédric DA COSTA la parcelle AB 298, d'une superficie de 90 m2 pour un montant de 45€ (90 x 0,50 cent)

- Madame Simone TURAGLIO & Monsieur Roger CASERTA la parcelle AB 299, d'une superficie de 258 m2 pour un montant de 129€ (258 x 0,50 cent)

- Monsieur Andréas COPEJEANS la parcelle AB 297, d'une superficie de 75 m2 pour un montant de 37,50€ (75 x 0,50 cent)

- Madame Christine CANCE & Monsieur Michel VAYSSSELIER la parcelle AB 296, d'une superficie de 45 m2 pour un montant de 22,50€ (45 x 0,50 cent)

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

3° Ouverture d'un compte dépôt de fonds au trésor et autorisation de perception des recettes par TPE et internet :

En raison de la future installation du logiciel CARTE+ (achat des tickets de cantine et de garderie directement via internet).

Il convient d'autoriser le régisseur à percevoir des recettes par TPE et internet et de procéder à l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor Public.

Conformément aux délibérations : 2015/36 – Régies de recettes cantine scolaire et 2015/41 – Régies de recettes garderie municipale,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité, d'autoriser le régisseur à percevoir des recettes par TPE et internet et de procéder à l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor Public.

autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

4° Nouvelle signalisation à l'entrée de Coulobres :

Il est envisagé de sécuriser, en ralentissant l'arrivée des véhicules sur l'avenue du Puech Poujolat.

Une réunion avec les riverains est programmée le 16 septembre 2019 à 18 heures en Mairie, afin d'envisager les options de sécurisation sur l'avenue du Puech Poujolat et rue de la Calade.

5° Aide au financement de projet associatif :

Madame Marjorie PIERACCI du collège Alfred Crouzet de Servian a formulé une demande par écrit pour une aide au financement à l'organisation d'une journée au rythme de la Papouasie avec la venue du chef de la tribu des Hulis, Mundiya Kepanga.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité, d'apporter une aide financière à l'organisation d'une journée au rythme de la Papouasie avec la venue du chef de la tribu des Hulis, Mundiya Kepanga.

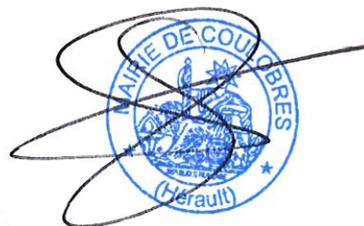
et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution du projet.

6° Questions diverses :

- Projet de réfection d'un chemin rural : une demande de subvention sera faite cette pour travaux de réfection d'un chemin courant 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Gérard BOYER lève la séance.
Il est 15h45.

**Le Maire,
Gérard Boyer**



N.B. : Les délibérations prises par le Conseil Municipal sont consultables en Mairie.